

# A.S.A. du Réal

Mairie de Saint-Rémy-de-Provence  
Place Jules Pelissier  
13538 SAINT-REMY-DE-PROVENCE CEDEX

## Gestion administrative :

SICAS – 305 Chemin du Pavillon – 13103 MAS BLANC DES ALPILLES

Tél : 04 90 92 25 76 – E-Mail : [asa.real-saintremy@outlook.com](mailto:asa.real-saintremy@outlook.com)

## NOTE EXPLICATIVE BUDGET PRIMITIF 2026

Conformément à la réglementation, les prévisions budgétaires, ont été mises à la disposition des adhérents sur le site internet du SICAS (<https://www.sicas.fr/gestion-asa>) et affichées à l'accueil du SICAS **du Lundi 15 Décembre 2025 au Mardi 30 Décembre 2025 inclus**. Aucune observation n'a été relevée sur ces documents.

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Les charges à caractère général (chapitre 011) comprenant notamment les travaux de curage annuels, l'assurance, et les frais administratifs sont estimées à 16 691,76 €.

Les autres charges de gestion courantes (chapitre 65) comprenant notamment les créances irrécouvrables, les indemnités du Président et la contribution de confection de budget versée annuellement au Trésor Public sont estimées à 1 800 €.

Les charges spécifiques sont estimées à 300 €.

Il convient d'effectuer une provision pour créances douteuses au chapitre 68 pour un montant de 451,37 €. Cette provision s'apprécie à hauteur minimum de 15% du montant des restes à recouvrer au 31 Décembre de l'année N-1.

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Les recettes de fonctionnement sont principalement issues de l'émission du rôle annuel dont les prévisions s'élèvent à 35 000 € dont le montant à l'hectare est le suivant (en fonction du secteur déterminé par les statuts) :

Après une augmentation de 7% sur la partie irrigation en 2025, il est prévu une augmentation en 2026 sur la partie assainissement comme suit :

| Intitulé                  | Prix à l'hectare<br>2025 (HT) | Augmentation<br>2026 (en %) | Prix à l'hectare<br>2026 (HT) | Montant TTC<br>correspondant |
|---------------------------|-------------------------------|-----------------------------|-------------------------------|------------------------------|
| SOL                       | 281,96 €                      |                             | 281,96 €                      |                              |
| ASSAINISSEMENT AVAL       | 28,64 €                       | 10,00%                      | 31,50 €                       |                              |
| ASSAINISSEMENT AMONT NORD | 13,61 €                       | 4,00%                       | 14,15 €                       |                              |
| ASSAINISSEMENT AMONT SUD  | 19,36 €                       | 3,80%                       | 20,10 €                       |                              |
| IRRIGATION                | 125,51 €                      |                             | 125,51 €                      |                              |
| FORFAIT MINIMUM           | 12,50 €                       |                             | 12,50 €                       | 15,00 €                      |

### INVESTISSEMENT :

Des dépenses d'investissement au chapitre 20 sont prévues à hauteur de 2 500 € et au chapitre 23 à hauteur de 13 256.87 €.

Les opérations d'ordres (Chapitre 040 et 042) relatives à la dotation aux amortissements s'élèvent à 52 185.58 €, et la quote-part subvention à 36 428.71 €.

Accusé de réception en préfecture  
013-291302503-20260129-DEL\_2026-01-DE  
Date de télétransmission : 03/02/2026  
Date de réception préfecture : 03/02/2026